ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 98274

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation universitaire des professionnels traitant des personnes autistes. En effet, le 3e plan autisme (2013 - 2017), lancé en mai 2013, marque la forte volonté politique pour faire progresser l'inclusion des personnes autistes dans notre société. Ce plan est articulé autour de cinq axes : le diagnostic et les interventions précoces, l'accompagnement tout au long de la vie depuis l'enfance, le soutien aux familles, la recherche ainsi que la formation des professionnels. Ce dernier axe et l'élaboration, la diffusion de guides et référentiels fondés sur des méthodes et des modalités validées par la HAS et l'ANESM, sont indispensables. Ainsi, les diplômes universitaires « autisme » dans lesquels est enseignée la psychanalyse, font l'objet de contrôles bien plus intensifs. Par conséquent, il le remercie de lui faire connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet en respectant la liberté et l'autonomie des universités.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Buisine
Circonscription : Somme (3e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98274
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 août 2016, page 7081
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)